



Litige concernant la garde de l'enfant

Par **dasn**, le **27/03/2008** à **01:08**

Bonjour à tous,

Voici mon problème,

Ma fille vie avec sa mère, depuis quelques mois elles ont des problèmes relationnels.
Régulièrement sa mère me fait part de ses difficultés avec notre fille ...

Hier, sa mère m'a appelé en pleine crise d'hystérie (et je pèse mes mots).
Elle m'avoue avoir frappé violemment notre fille, qu'elle ne la supporte plus et qu'elle compte me la laisser.

Vers 1 heure du matin, la mère est arrivée chez moi avec ma fille, simplement vêtue d'un pyjama et d'un peignoir, sans autres affaires de change ou de toilette.

Aujourd'hui, j'ai déposé un main courante pour abandon d'enfant.
Ma fille âgée de 12 ans ne souhaitait pas faire mention des coups portés par sa mère.

Ce soir sa mère m'appelle pour me dire qu'elle veut récupérer notre fille.
Ma fille refuse catégoriquement de retourner chez elle.
Je m'y oppose aussi, car je ne pense pas que ça soit une bonne chose pour ma fille, sur le plan physique comme moral .

Sachant qu'aujourd'hui le domicile habituel est fixé chez sa mère, je me demande si je ne suis pas hors la loi, ai-je le droit de garder ma fille chez moi le temps de trouver une solution soit amiable, soit par voie légale ?

Puis-je scolarisé ma fille près de chez moi même si le lieu de résidence habituel n'est pas fixé chez moi ?

L'autorité parentale conjointe est-elle suffisante ?

Y'a-t-il une possibilité de faire une demande auprès des tribunaux pour que notre dossier soit pris en compte rapidement ?

Merci pour toute l'aide que vous pourrez me donner.